

Règlement 2023

# arami 2023

78<sup>ème</sup> édition

Théâtre Pierre Fresnay - Espace Yvonne Printemps

3 rue St Flaive prolongée - 95120 Ermont

ouvert au public du **4 au 12 février** 2023 tous les jours de **14 h à 18 h**

aux scolaires et centres de loisirs sur Rdv, les mardi, mercredi et jeudi matin de **9h à 11h30**

le vendredi soir nocturne de **18h à 20h**

L'édition 2023 invite

**Aaron** - photographe

**Sezny Peron** - sculpteur

Le thème proposé pour cette édition « **transparence** »

Le thème permet de donner au salon une cohésion et un intérêt supplémentaire, c'est pourquoi nous demandons aux artistes de présenter au moins 2 œuvres sur le thème choisi, et plus si possible.

**Participation financière de 48€ (comprenant 10€ de cotisation et 38€ de droits d'accrochage).**

Cette participation est la même pour tous les exposants.

L'artiste recevra 1 catalogue, des invitations et le lien vers son site apparaîtra sur le site arami95 sous la rubrique « artistes exposants et liens arami 2023 ».

**PEINTURES : trois œuvres**, limite de format : 2,40m X 1,80m de hauteur (les grands formats sont appréciés) + **deux petits formats** taille maximum 30 X 30cm.

Titre, format, nom de l'artiste doivent être indiqués au dos des œuvres. Obligation de prévoir un système d'accrochage adapté et solide. Encadrements non souhaités mais tolérés, simple baguette.

Attention aux diptyques, polyptyques : les indiquer dans le bulletin d'inscription. Ce n'est pas au dépôt que les instructions doivent être données. Les textes ne sont pas acceptés.

*Il est impératif de respecter ce règlement **sous peine de refus au dépôt.***

**SCULPTURES : trois œuvres**, pas de limite de format + **deux petits formats**, si très petites, elles seront mises en vitrine.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de fixer vos sculptures sur les socles. Les socles sont souhaités de couleur blanche. Les textes ne sont pas acceptés.

*Il est impératif de respecter ce règlement **sous peine de refus au dépôt.***

**ŒUVRES SUR PAPIER – photo, gravure, dessin ... : trois œuvres**, limite de format : 2,40m X 1,80m de hauteur + **deux petits formats** taille maximum 30 X 30cm.

Attention aux diptyques, polyptyques : les indiquer dans le bulletin d'inscription. Ce n'est pas au dépôt que les instructions doivent être données. Les textes ne sont pas acceptés.

Titre, format, nom de l'artiste doivent être indiqués au dos des œuvres. Les encadrements à pinces seront refusés. Obligation de prévoir un système d'accrochage adapté et solide.  
*Il est impératif de respecter ce règlement **sous peine de refus au dépôt.***

### **INSTALLATIONS, PERFORMANCES, VIDEO**

Nous informer assez tôt et nous présenter un dossier précis sur votre démarche qui doit être en rapport avec le thème. L'œuvre doit être de qualité et maîtrisée dans son espace. L'artiste doit fournir le matériel, particulièrement pour la vidéo.

**En aucun cas, les frais de transport comme les frais d'hébergement, ne peuvent être pris en charge, même partiellement, par l'association.**

**La sélection se fait sur visuels numériques reproduisant les œuvres dans leur intégralité et accompagnées en légende du nom de l'artiste, des titres et des dimensions de chaque œuvre. Ces visuels sont à adresser par mail, avec votre bulletin d'inscription scanné, à l'adresse suivante : [photos.arami21@gmail.com](mailto:photos.arami21@gmail.com) (voir bulletin d'inscription page 1).**

Les œuvres sont soumises à l'appréciation d'un jury, dont les décisions sont collégiales. Elles sont prises dans le souci d'exposer au salon **arami** des œuvres faisant l'objet d'une recherche novatrice, sensible et personnelle. Les copies d'œuvres seront refusées.

### **LES DECISIONS DU JURY SONT SANS APPEL.**

Vous serez averti du choix du jury par courriel.

**Tout désistement doit nous parvenir un mois avant le dépôt des œuvres, sinon adhésion et droits d'accrochage ne pourront pas être remboursés.**

**VENTE :** en cas de vente, le règlement sera à l'ordre de l'artiste. Le montant correspondra à celui indiqué sur le bulletin d'inscription. En contrepartie, l'artiste s'engage à reverser 10 % du prix de l'œuvre à l'association Les Amis des Arts.

**ASSURANCE :** **les Amis des Arts déclinent toute responsabilité quant aux risques de vol, d'incendie, d'accident, de détériorations.** Les artistes sont invités à assurer eux-mêmes leurs œuvres du jour de dépôt au jour de retrait.

**Samedi 29 octobre 2022 dernier délai pour la réception des dossiers complets.**

**Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 de 15h à 20h** dépôt des peintures et œuvres sur papier

**Vendredi 3 février 2023 de 14h à 18 h** dépôt des sculptures.

**Samedi 4 février 2023 à 14 h** début de l'exposition. Vernissage à **18h.**

**Dimanche 12 février 2023 de 18h à 20h** retrait des œuvres.

**Lundi 13 février 2023 de 17h à 19h** retrait des œuvres qui n'auraient pu être retirées le dimanche 12 février.

**IMPORTANT :** il nous est impossible de prendre en charge les œuvres plus longtemps, ou de les renvoyer par la poste ou par transporteur. Les œuvres qui ne seront pas retirées aux dates proposées seront perdues.

**arami une exposition des Amis des Arts à Ermont**

**Les dépôts, le salon, les retraits se feront au Théâtre Pierre Fresnay - Espace Yvonne Printemps –**

**3, rue Saint Flaive prolongée 95120 Ermont**

La Présidente des Amis des Arts **Nicole FLEURIER**  
La secrétaire des Amis des Arts **France QUÉNELLE**